

LEICA GEOSYSTEMS NV
CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. Définitions

- 1.1 “Leica” signifie Leica Geosystems NV
- 1.2 “Client” signifie la personne qui accepte un devis de Leica pour la location de Biens, ou dont la demande de location de Biens est acceptée par Leica.
- 1.3 “Biens” signifie les biens loués par Leica conformément aux présentes Conditions
- 1.4 “Conditions” signifie les conditions de location standard établies dans ce document et, à moins qu'il n'en soit requis autrement par le contexte, inclut toutes conditions spéciales convenues par Ecrit entre le Client et Leica
- 1.5 “Contrat” signifie le contrat pour la location des Biens
- 1.6 “Ecrit” inclut la transmission par télex, câble, télécopie, les interfaces de données électroniques et moyens comparables de communication

2 Bases du Contrat

- 2.1 Leica louera les Biens conformément au devis Ecrit remis par Leica et accepté par le Client ou à la demande Ecrite du Client acceptée par Leica, soumis dans chaque cas aux présentes Conditions qui régiront le Contrat, à l'exclusion de toutes autres conditions
- 2.2 Aucune modification des présentes Conditions ne sera obligatoire à moins qu'elle n'ait été convenue par Ecrit entre le Client et Leica
- 2.3 Toute erreur ou omission dans toute brochure, devis, liste de prix, acceptation d'offre, facture ou autre document ou information émis par Leica sera rectifiée sans aucune responsabilité de la part de Leica
- 2.4 Aucune demande ayant été acceptée par Leica ne pourra être annulée par le Client, excepté de l'accord Ecrit de Leica

3 Loyer

- 3.1 Le loyer des Biens sera le loyer spécifié par Leica dans son devis ou dans l'acceptation Ecrite de Leica de la demande du Client.
- 3.2 Si Leica et le Client conviennent par Ecrit que les Biens seront délivrés ailleurs qu'au siège social de Leica, le Client sera tenu de payer les frais de transport et d'assurance pour le transport entre le siège social de Leica et le lieu de destination des Biens supportés par Leica.

4 Modalités de paiement

- 4.1 A moins que le Client et Leica n'en aient convenu autrement par Ecrit, Leica aura droit au paiement à la livraison ou à l'enlèvement des Biens.
- 4.2 Le loyer est payable pour la durée entière du terme, nonobstant le fait que les Biens peuvent être renvoyés avant l'expiration du terme
- 4.3 Si le Client n'effectue pas un paiement lorsque celui-ci est dû, Leica aura, sans préjudice de tout autre droit ou recours disponible, le droit de:
 - 4.3.1 Appliquer des intérêts sur toute facture impayée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux calculé conformément à l'article 5 paragraphe 1 de la Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales et/ou
 - 4.3.2 Affecter tout paiement fait par le Client à tel Bien fourni en vertu du Contrat ou tels biens fournis en vertu de tout autre contrat entre le Client et Leica, comme Leica l'estime approprié et/ou
 - 4.3.3 Suspendre toutes livraisons ultérieures au Client, que ce soit en vertu du même Contrat ou de tout autre contrat entre le Client et Leica

5 Livraison

- 5.1 A moins que le Client et Leica n'en aient convenu autrement par Ecrit (voyez le point 3.2.), le Client enlèvera les Biens au siège social de Leica. Leica notifiera au client si les Biens sont disponibles pour enlèvement.
- 5.2 Si l'Acheteur, de manière injustifiée, n'enlève pas les Biens ou ne prend pas réception des Biens ou ne donne pas à Leica des instructions de livraison adéquates au moment prévu pour la livraison, Leica sera en droit, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont elle dispose, de stocker les Biens jusqu'à leur livraison ou enlèvement effectif et de facturer au Client les frais de stockage

6 Risques

- 6.1 La charge des risques de dommages aux Biens ou de pertes des Biens passe au Client:
 - 6.1.1 dans l'hypothèse où les Biens doivent être délivrés au siège social de Leica, au moment où Leica notifie au Client que les Biens sont disponibles pour enlèvement ; ou
 - 6.1.2 dans l'hypothèse où les Biens doivent être délivrés ailleurs, au moment de la livraison à cette destination;

7 Conditions des Biens

- 7.1 En acceptant la livraison des Biens, le Client reconnaît que les Biens ont été inspectés, sont de qualité satisfaisante, sans défauts et propres aux finalités du Client
- 7.2 Leica ne prend aucun engagement, ni ne fournit de garantie que les Biens sont propres aux finalités du Client, que celles-ci aient été portées à la connaissance de Leica ou non.

8 Obligations du Client

- 8.1 Le Client doit assurer les Biens contre toute perte ou dommage, pour la totalité de leur valeur de remplacement, pendant qu'ils sont en la possession ou sous le contrôle du Client.

8.2 Le Client doit conserver les Biens en bon état de réparation et de fonctionnement, à l'exception de l'usure normale. Tout dommage ou défaut causé aux Biens pendant que ceux-ci sont en la possession ou sous le contrôle du Client sera présumé être de la responsabilité du Client

9 Restitution des Biens

9.1 Si les Biens ne sont pas restitués dans les sept jours suivant l'expiration du terme, Leica aura le droit de considérer les Biens comme perdus, et pourra acquérir des biens de remplacement. Le coût sera facturé au Client au prix plein de la liste.

9.2 Si les Biens ne sont pas restitués, de l'opinion de Leica, dans un bon état de réparation et de fonctionnement, Leica peut, à sa seule discrétion, réparer ou remplacer les Biens et le coût en sera facturé au Client au prix plein de la liste

9.3 Dans le cas de l'article 8.1 et/ou dans le cas de l'article 8.2., le loyer continuera à être dû jusqu'à ce que, conformément aux clauses 8.1. et 8.2., Leica ait acquis des biens de remplacement ou ait réparé ou remplacé les Biens, selon le cas

10 Propriété des Biens

10.1 Les Biens resteront à tout moment la propriété personnelle de Leica, nonobstant le fait qu'ils puissent avoir été mélangés avec d'autres biens ou incorporés à un terrain ou une propriété. Si les Biens ont été ainsi incorporés, Leica aura le droit d'entrer sur la propriété sur laquelle les Biens sont situés, sans autorisation, et de détacher et enlever les Biens de celle-ci et le Client sera responsable de tout dommage causé, ce faisant au Client, et de tous les frais supportés de ce fait par Leica

11 Force majeure

11.1 Leica sera en droit, sans responsabilité de sa part et sans préjudice de ses autres droits, de résilier le Contrat ou toute partie non remplie de celui-ci, ou, à son choix, de suspendre ou effectuer des livraisons partielles, ou étendre le délai ou les délais de livraison, si la fabrication des Biens par Leica ou par les fournisseurs de Leica, la livraison des Biens ou l'accomplissement par Leica de l'une de ses obligations en vertu du Contrat, est empêché ou retardé, que ce soit directement ou indirectement, parce que le Client ne fournit pas les instructions ou informations nécessaires, ou en raison de guerre ou autres hostilités, troubles civils, actes de force majeure, actions gouvernementales ou législation, interruption des transports, grèves, lock out ou autres formes d'actions sociales, accidents ou arrêts des travaux, insuffisance de main-d'œuvre, matériaux, équipements, combustibles ou énergie, arrêt complet des machines, ou toute autre cause quelconque en dehors du contrôle raisonnable de Leica ou de ses sous-contractants, que cette cause existe ou non à la date de la commande.

12 Insolvabilité du Client

12.1 Si le Client entre en concordat volontaire avec ses créanciers, est soumis à une mesure d'administration ou est mis en faillite ou en liquidation, Leica sera autorisée à résilier le Contrat ou à suspendre toutes livraisons ultérieures en vertu du Contrat, sans responsabilité envers le Client, et si les Biens ont été délivrés mais n'ont pas été payés, le prix deviendra immédiatement dû et exigible, nonobstant tout accord ou arrangement antérieur contraire

13 Indépendance

13.1 Si une partie des présentes conditions est contraire à, interdite par, ou considérée comme non valable en vertu des lois et règlements applicables, cette disposition sera inapplicable et sera considérée comme supprimée, dans la mesure où elle est contraire, interdite ou non valable, mais le reste des conditions n'en sera pas affecté et continuera à produire ses effets dans la mesure du possible.

13.2 Toute disposition non valable sera remplacée par les Parties, de commun accord, par une disposition reflétant dans la plus grande mesure possible le but recherché par la disposition initiale

14 Loi applicable – règlement des litiges

14.1 Les présentes conditions sont régies par le droit belge, à l'exclusion expresse des règles de droit international privé.

14.2 Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles